



Reçu le 17.05.20

Scanné le \_\_\_\_\_

20.PET.002

## Pétition adressée au Grand Conseil du Canton de Vaud

---

### **N. B. ne doit pas être renvoyé !**

*Le Canton de Vaud doit tout mettre en œuvre pour éviter le renvoi de Monsieur N. B..*

Arrivé en Suisse en avril 2017 et domicilié à ... depuis décembre 2019, Monsieur N. B. n'a cessé de s'engager pour la collectivité dans le canton de Vaud et au-delà, en particulier pour les événements suivants qui font la richesse de notre Canton et de la Suisse : Fête multiculturelle à Vevey, Numerik Games à Yverdon, Festival de la Terre à Lausanne, Visions du Réel et Paléo Festival à Nyon, Festival Electroziles à Sion, Fête de la Musique à Genève.

En plus de cette liste non exhaustive d'engagements bénévoles, Monsieur N. B. est employé depuis octobre 2019 dans une entreprise d'entretien et de nettoyage actuellement sur le front du combat contre le coronavirus. En participant par son travail à la désinfection de locaux hospitaliers et médicaux, il représente un des maillons essentiels de la lutte dans laquelle notre population est impliquée pour protéger la santé de nos concitoyen-ne-s. Il a le ferme soutien de son employeur, qui voit en lui un salarié exemplaire dans l'accomplissement de ses tâches et dans ses capacités d'intégration.

Monsieur N. B. était professeur de langue kurde dans son pays. Il a été forcé de quitter son pays, sa famille et ses amis en raison de graves persécutions de nature politique.

Depuis des années déjà, de nombreuses associations ne cessent de dénoncer la politique d'asile de la Suisse et le travail du Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) qui ne prennent pas en compte les réalités humaines de l'exil. À cette image et encore récemment, le Centre Social Protestant a fortement critiqué le maintien du traitement des demandes d'asile pendant la crise du coronavirus, dans des conditions qui ne permettent pas de respecter les droits des personnes exilées et qui sont contraires aux recommandations sanitaires de l'OFSP.

Une fois de plus parmi tant d'autres, malgré les risques encourus par un renvoi dans son pays et malgré une intégration exemplaire, Monsieur N. B. doit quitter la Suisse d'ici au 13 avril 2020.

À lui qui, ayant cherché refuge en Suisse, s'est ensuite démené en faveur d'autrui – en notre faveur – la Suisse répond : rentrez chez vous.

À lui qui s'est pris d'une curiosité et d'une passion sans bornes pour la Suisse, ses habitant-e-s et ses paysages, la Suisse répond : rentrez chez vous.

À lui qui a dû de s'arracher à ses racines au Kurdistan irakien et risquer sa vie sur la route périlleuse de l'exil pour nous demander de l'aide, la Suisse répond : rentrez chez vous.

À lui, qui est en première ligne pour lutter contre le coronavirus afin que chacun·e puisse être en sécurité, la Suisse répond : rentrez chez vous.

Nous ne pouvons accepter cette situation et demandons aux autorités vaudoises de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que Monsieur N. B., qui risque d'être renvoyé dans un pays en guerre et envers qui le Canton de Vaud est redevable de ses engagements bénévoles et professionnels, puisse rester ici.

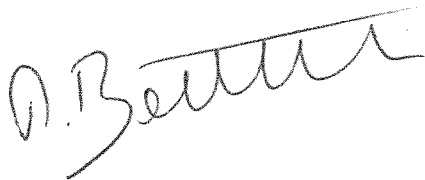
**Demande de la pétition :**

**Les autorités vaudoises doivent intervenir auprès du Secrétariat d'État aux Migrations pour qu'il suspende le renvoi de N. B. et, pour tenir compte de son engagement citoyen, elles doivent entreprendre toutes les démarches possibles pour que N. B. puisse rester en Suisse avec un statut de séjour.**

Par ailleurs, au-delà de la demande de la pétition formulée ci-dessus, nous espérons fortement que les autorités vaudoises interviendront rapidement afin que les différentes étapes des procédures dans le domaine de l'asile soient suspendues pendant l'état d'urgence et tant que la situation sanitaire ne sera pas totalement rétablie.

Les déplacements et les contacts entre demandeurs d'asile, assistants sociaux, mandataires juridiques, interprètes, et fonctionnaires du SEM que ces procédures impliquent représentent un risque de contagion, de peur et d'angoisse pour toutes ces personnes, alors qu'elles ne revêtent aucun caractère urgent. Cela est d'autant plus vrai concernant les renvois, comme l'illustre le cas exemplaire de Monsieur N. B.

**Pour les signataires :**



Marc Bertholet, Rue des Moulins 31, 1800 Vevey

Conformément aux exigences légales, la pétition a été anonymisée.